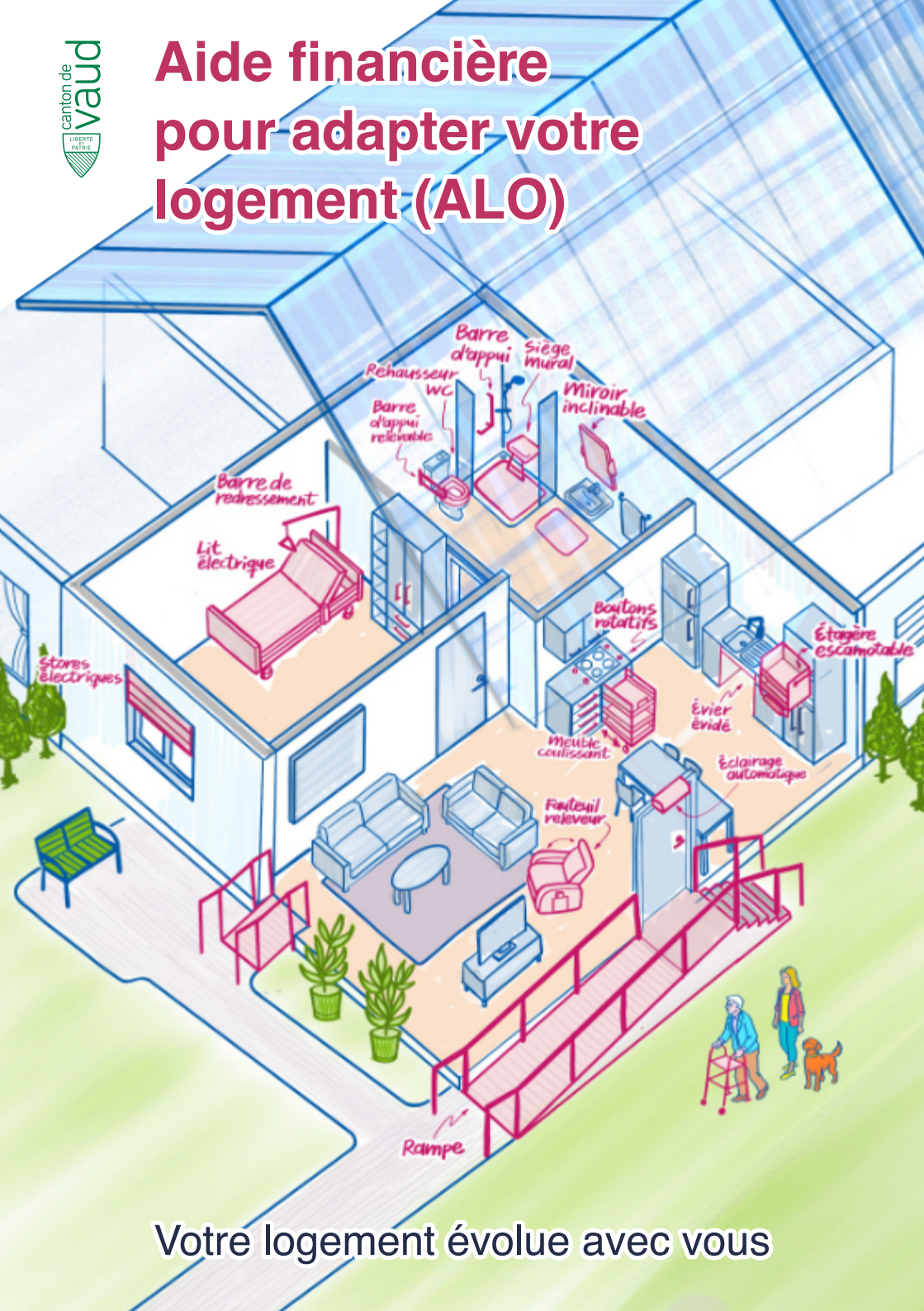


Aide financière pour adapter votre logement (ALO)



Votre logement évolue avec vous

Sommaire -----

Préface	3
Pourquoi adapter votre logement ?	4
Votre logement est-il adapté à vos besoins ?	5
Adapter votre logement sans gros travaux ?	5
Faire des adaptations nécessitant des travaux plus importants	6
Des exemples d'adaptations possibles	7
1. L'entrée	
2. Les pièces de vie	
3. La cuisine	
4. La salle de bain	
5. La chambre	
6. Le salon	
7. Autres adaptations	
L'aide financière à l'adaptation du logement et ses conditions d'octroi	11
Et si vous êtes locataire ?	11
Autres conseils utiles	13
Quelles sont les autres aides financières existantes ?	14
Vous êtes propriétaire d'un logement locatif ?	15

Vivre chez soi le plus longtemps possible -----



La grande majorité des seniors vaudoises et vaudois souhaitent vivre à domicile le plus longtemps possible. Ce souhait, nous l'avons entendu. Et nous avons décidé d'y répondre concrètement, en proposant une nouvelle aide. Elle complète les mesures qui existent déjà.

Vieillir, c'est parfois faire face à de nouvelles difficultés. Un escalier devient risqué. Une baignoire difficile à utiliser, des étagères hautes peu accessibles. Ces obstacles peuvent sembler petits. Mais ils peuvent rendre la vie très compliquée.

Pourtant, des solutions simples existent. Une barre d'appui. Un portillon dans la baignoire. Des étagères escamotables. De petits changements qui font une grande différence — pour continuer à vivre chez soi, en gardant ses habitudes et en restant entouré de ses proches.

C'est pourquoi le Canton de Vaud introduit une aide financière pour adapter votre logement. Dès le 1^{er} juillet 2026, les personnes à la retraite peuvent bénéficier de cette aide financière jusqu'à un montant de 3000 francs.

Cette brochure vous explique les étapes, pas à pas. N'hésitez pas à faire une demande.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters 'RN' followed by a long horizontal stroke.

Roger Nordmann

Chef du Département de la santé
et de l'action sociale

Pourquoi adapter votre logement ? -----

Dans cette brochure, vous trouverez des informations et des conseils pour adapter votre logement et faciliter votre vie quotidienne.

Sachez qu'il existe une aide financière cantonale pour adapter votre logement. Le Canton de Vaud peut verser jusqu'à **CHF 3'000.-** par personne pour adapter votre logement principal. Il s'agit d'une aide unique qui peut être utilisée en une ou plusieurs fois. Si deux personnes remplissent les conditions d'octroi au sein d'un même logement, alors le montant peut s'élever à CHF 6'000.- (voir page 11).

Avec l'âge, il devient plus difficile de se déplacer ou d'effectuer certaines tâches à la maison. De petits changements peuvent améliorer votre autonomie et limiter le risque de chute.

Adapter votre logement permet de :

- Rester dans un lieu que vous connaissez,
- Préserver vos habitudes et vos repères,
- Conserver vos liens avec vos proches, amis et voisins.

Ces adaptations vous permettent aussi d'éviter ou de retarder un hébergement en établissement médico-social (EMS).

Si vous ne pouvez pas adapter votre logement, vous pouvez déménager vers un logement adapté aux seniors. Par exemple, les logements adaptés avec accompagnement (LADA) sont reconnus par le Canton et proposent :

- Une architecture adaptée et un espace commun,
- Des loyers abordables,
- Des prestations sociales.

Des aides financières peuvent être octroyées pour les locataires en LADA qui en ont besoin. Vous trouverez une liste des LADA et plus d'information sur www.vd.ch/lada.

Votre logement est-il adapté à vos besoins ? ----

Il est parfois difficile de savoir si son logement est adapté à ses besoins.

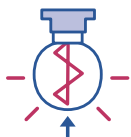
Dans un premier temps, consultez votre médecin et parlez-lui de vos difficultés à votre domicile. Il identifiera les problèmes de santé qui entravent votre autonomie ou votre sécurité dans vos activités quotidiennes. Si besoin, il vous prescrira un suivi par un ou une ergothérapeute.

L'ergothérapeute peut vous aider à identifier vos besoins en vous proposant des solutions concrètes d'adaptation dans votre logement.

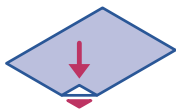
L'**ergothérapeute** est spécialisé dans l'accompagnement des personnes confrontées à des limitations dans leurs activités quotidiennes. Son rôle est d'aider les personnes à retrouver ou maintenir leur autonomie, notamment en adaptant l'environnement.

Adapter votre logement sans gros travaux ? ----

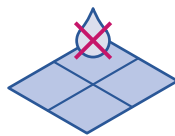
Oui, c'est possible ! Voici quelques idées simples et utiles :



Adapter la luminosité



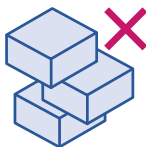
Sécuriser les tapis



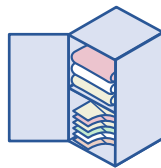
Garder les sols secs



Vérifier le matériel électrique



Éviter les objets encombrants



Réorganiser les armoires

Vous pouvez demander de l'aide à vos proches, à vos voisins ou au concierge de votre immeuble.

Faire des adaptations nécessitant des travaux plus importants -----

C'est parfois nécessaire ! Qui peut vous aider à faire ces adaptations ?

- **L'ergothérapeute** identifie avec vous les aménagements possibles et pertinents selon vos besoins. Vous pouvez contacter :

- **Un ou une ergothérapeute d'un Centre médico-social (CMS) de votre région**

www.cms-vaud.ch

Tél. : 0848 822 822



- **Un ou une ergothérapeute indépendant**

Association suisse des ergothérapeutes

<https://ergotherapie.ch/fr/ergotherapie/trouver-un-ergotherapeute/>



- Si besoin, **un ou une assistant social** du CMS ou de Pro Senectute vous accompagne dans les démarches administratives visant l'octroi de l'aide à l'adaptation du logement.

- **Des entreprises spécialisées** peuvent faire des travaux plus importants, comme adapter une salle de bain.

- **Pro Senectute Vaud** vous accompagne pour des travaux d'envergure avec un ou une architecte spécialisé dans le domaine.

<https://vd.prosenectute.ch/conseil-adaptation>

Tél. : 021 646 17 21

Ce service est payant.

- **Certaines communes peuvent** aussi proposer des aides. N'hésitez pas à contacter votre commune.

Des exemples d'adaptations possibles -----

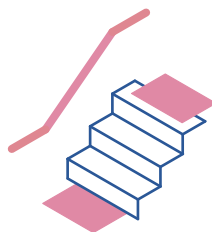
Voici quelques idées efficaces pour chaque pièce de votre logement.

- Les solutions qui ont un icône (ΔLO) peuvent être financées par l'aide financière cantonale à l'adaptation (voir page 11).
- Les solutions qui intègrent un icône (PC) peuvent être prises en charges par les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (voir page 14).

1. L'entrée du logement -----

Afin de réduire le risque de chuter :

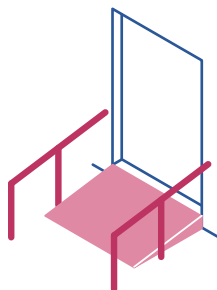
- Aplanir le seuil de la porte avec une rampe de seuil diminue le risque de trébucher et de tomber. Cette adaptation est utile si vous utilisez un déambulateur ou que votre vue a baissé (ΔLO).
- Ajouter une barre d'appui à côté des escaliers diminue le risque de trébucher et de tomber. Idéalement, la barre d'appui (ou main-courante) devrait être installée de chaque côté des marches. Les barres devraient être plus longues que l'escalier pour permettre de vous tenir dès le passage de la première et après la dernière marche (ΔLO).
- Installer une lumière avec détecteur de mouvement. Vous pouvez trouver des ampoules à détecteur de mouvement dans les grands magasins ou les magasins de bricolage.
- Installer une rampe d'accès comme alternative à des escaliers (ΔLO).



2. Les pièces de vie

À l'intérieur de votre logement, vous devez pouvoir vous déplacer d'une pièce à l'autre sans rencontrer d'obstacles. Si des seuils ou des escaliers vous gênent dans vos déplacements, vous pouvez faire plusieurs adaptations.

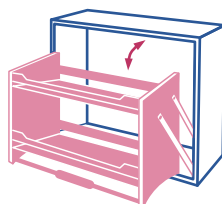
- Aplanir les seuils entre les pièces (ΔLO).
- Fixer des bandes antidérapantes sur les escaliers.
- Installer des ampoules à détecteur de mouvement pour améliorer la luminosité.



3. La cuisine

Plusieurs solutions existent pour adapter votre cuisine :

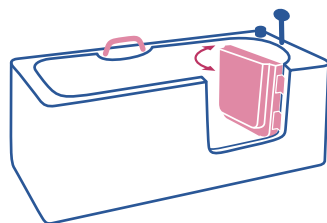
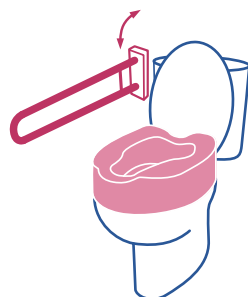
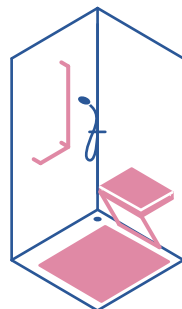
- Installer des étagères escamotables sur les meubles hauts évite d'utiliser des escabeaux et prévient les risques de chutes (ΔLO).
- Choisir des boutons rotatifs plus simples à utiliser pour vos plaques de cuisson (ΔLO).
- Mettre un détecteur de fumée (ΔLO).
- Placer le four ou le lave-vaisselle à bonne hauteur (ΔLO).
- Installer des plans de travail de différentes hauteurs permet de préparer vos repas dans différentes positions (ΔLO).
- Remplacer les portes de placards des éléments bas de la cuisine par des tiroirs (ΔLO).



4. La salle de bain

Si vous avez de la peine à vous déplacer, nous vous recommandons de simplifier l'organisation de votre salle de bain. Voici quelques exemples d'adaptation :

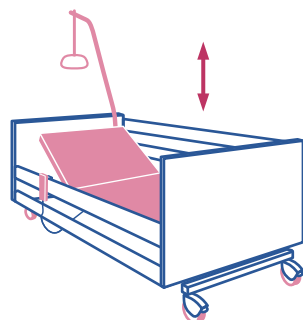
- Equiper la salle de bain d'un revêtement anti-chute. Mettre un tapis, des bandes antidérapantes ou un produit antidérapant dans la douche/baignoire.
- Installer une barre d'appui près de la douche ou des toilettes afin de se tenir pour entrer ou sortir. Il faut prévoir des renforts muraux (ΔLO).
- Installer une planche de bain facilite l'entrée et la sortie de la baignoire (PC).
- Placer un tabouret ou une chaise pour s'asseoir dans la douche améliore votre confort et votre sécurité (PC).
- Poser un siège mural de douche permet d'être plus stable en position assise. Il faut prévoir des renforts muraux (ΔLO).
- Installer une douche au niveau du sol (douche à l'italienne) ou un bac de douche plus bas facilite l'entrée et la sortie (ΔLO).
- Rehausser les toilettes (ΔLO) ou placer un réhausseur (PC) aide à s'asseoir et à se relever plus facilement.
- Prévoir une ouverture dans la baignoire, avec ou sans porte, facilite l'entrée et la sortie (ΔLO).



4. La chambre

Voici quelques exemples pour faciliter vos mouvements dans la chambre à coucher :

- Installez une lampe de chevet près de votre lit et une lampe à détecteur de mouvement sur le chemin des toilettes.
- Gardez un téléphone accessible depuis votre lit. Certains téléphones sont spécialement conçus avec de grandes touches et des options d'affichage adapté. Vous pouvez demander conseil dans le point de vente de votre appareil.
- Installer une barre de redressement au lit permet de vous asseoir et de sortir plus facilement (PC).
- Rehaussez la hauteur du lit pour vous aider à vous s'asseoir et à vous relever.
- Utiliser un lit électrique vous permet de modifier la hauteur des différentes parties du sommier. Vous aurez plus de facilité à vous asseoir et à vous relever (PC).



6. Le salon

- Choisir un fauteuil ou canapé à bonne hauteur et avec accoudoirs permet de se relever plus facilement. Par exemple, opter pour un fauteuil relax releveur.
- Garder un téléphone à portée de main.

7. Autres adaptations

- Déplacer ou supprimer une cloison pour faciliter le passage, notamment en cas d'utilisation d'une chaise roulante (ΔLO).
- Elargir ou remplacer une porte pour faciliter le passage d'un rollator ou d'une chaise roulante (ΔLO).

L'aide financière à l'adaptation du logement et ses conditions d'octroi -----

Un montant disponible de CHF 3'000.- par personne peut être sollicité pour adapter votre logement.

Conditions pour en bénéficier :

- Recevoir une rente AVS ou une rente vieillesse étrangère,
- Être locataire ou propriétaire de votre résidence principale.

Important : n'entreprenez aucun travaux avant d'avoir reçu la confirmation du soutien financier.

Et si vous êtes locataire ? -----

Discutez avec votre propriétaire. Expliquez-lui vos besoins et parlez-lui de l'aide financière disponible.

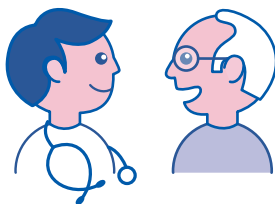
Un document officiel (« accord-type ») est disponible sur www.vd.ch/alo. Il sert à formaliser l'accord du propriétaire et à demander l'aide financière cantonale pour adapter votre logement.

Cet accord permet de répondre aux questions suivantes :

1. Faut-il remettre en état l'appartement lorsque vous le quittez ?
2. Quels sont les travaux envisagés ?
3. A côté de l'aide cantonale, d'autres financements sont-ils nécessaires ?
4. Qui dépose la demande d'aide ?
5. Qui assure le suivi des travaux ?

Le propriétaire reste en droit de refuser une demande d'adaptation.

Soumettre une demande - ce que vous devez faire :



Discutez de votre situation avec votre **médecin**.

Demandez-lui une **ordonnance** pour bénéficier d'un suivi par un ou une ergothérapeute.

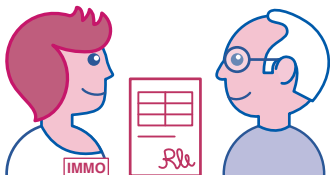
1



Choisissez un ou une **ergothérapeute** (voir page 6). Discutez de vos besoins. L'ergothérapeute fera des propositions d'adaptations et rédigera un **compte-rendu** (à télécharger sur www.vd.ch/alo).

Cette prestation est prise en charge par l'assurance-maladie après déduction de la franchise et de la quote-part.

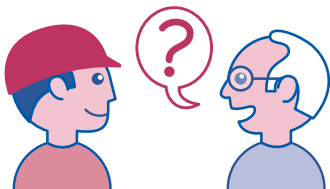
2



Si vous êtes locataire, sollicitez l'autorisation de votre **propriétaire**.

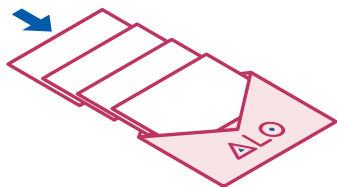
La signature d'un **accord-type** (à télécharger sur www.vd.ch/alo) confirme l'accord de votre propriétaire sur les travaux à réaliser.

3



Nous vous recommandons de demander **deux devis** aux artisans pour les travaux envisagés.

4



Préparez les documents pour votre **demande d'aide financière**, notamment :

- Attestation de rente vieillesse
- Compte-rendu de l'ergothérapeute

Si vous êtes **locataire** :

- Contrat de bail
- Accord signé avec le propriétaire

5

Déposez votre **demande en ligne** sur www.vd.ch/alo.



6a

Ou utilisez le **formulaire papier** disponible sur www.vd.ch/alo.



6b

Une fois les travaux terminés, l'aide vous sera versée directement sur présentation des factures.

Autres conseils utiles

Les moyens auxiliaires

Ce sont des objets ou petits appareils (tintébin, canne, siège de douche amovible, etc.) qui facilitent la vie au quotidien. Ils peuvent parfois être remboursés par l'AVS, l'AI ou les prestations complémentaires (PC). Renseignez-vous auprès d'un fournisseur de moyens auxiliaires ou auprès des acteurs cités à la page 6.

Les systèmes d'appel à l'aide

Il existe différents systèmes d'appel à l'aide pouvant être activés en cas de difficultés au sein du logement, par exemple lors d'une chute. Ces appareils existent sous forme de bracelet ou de pendentif. Ils fonctionnent à l'intérieur et à l'extérieur de votre logement. En cas de besoin, vous pouvez activer un appel à l'aide avec un bouton. Selon vos préférences, vos proches ou une centrale d'alarme seront alors alertés.

Pour obtenir ce système d'appel, discutez-en avec votre réseau d'aide autour de vous ou prenez contact avec le CMS de votre région (voir page 6) qui vous informera sur les différentes offres existantes et la marche à suivre.

Quelles sont les autres aides financières existantes ? -----

A. Remboursement par les prestations complémentaires AVS/AI (PC AVS/AI)

Si vous êtes au bénéfice des PC AVS/AI, vous pouvez obtenir une participation financière pour les moyens auxiliaires marqués par cet icône **PC** (voir pages 7 à 10).

- Complétez le formulaire et déposez la demande en ligne : <https://www.caisseavsvaud.ch/formulaire-moyens-auxiliaires>
- Ou transmettez votre demande à l'Agence d'assurances sociales de votre région de domicile : www.vd.ch/aas



Pour toute question relative à la participation des PC AVS/AI, vous pouvez contacter directement :

Caisse cantonale de compensation AVS

Service des Remboursements de frais de maladie (RFM)

Rue des Moulins 3, 1800 Vevey

Tél. : 021 964 12 11

B. Remboursement de l'adaptation par l'assurance-invalidité

Les moyens auxiliaires et les adaptations architecturales sont financés par l'assurance-invalidité (AI) lorsque la personne n'a pas encore atteint l'âge de l'AVS au moment où le moyen auxiliaire ou l'adaptation est nécessaire pour la première fois.

Si vous avez bénéficié d'un financement de l'AI pour adapter votre logement par le passé, vous êtes au bénéfice d'une garantie des droits acquis auprès de l'AI qui peut continuer à financer l'adaptation de votre logement. Ainsi, vous ne pouvez pas solliciter l'aide financière à l'adaptation du logement.

Vous êtes propriétaire d'un logement locatif ? ...

En tant que propriétaire de logements en location, vous avez la possibilité de créer un environnement qui favorise le bien-être et l'autonomie de vos locataires âgés.

Les adaptations architecturales peuvent faire une énorme différence dans la vie quotidienne des seniors. Le Canton de Vaud vous soutient financièrement pour effectuer ce genre de travaux d'adaptation.

Avantages des travaux d'adaptation

En adaptant vos logements, vous assurez la durabilité et la valeur à long terme de vos propriétés. Ces modifications peuvent également rendre vos biens immobiliers plus attrayants pour un marché locatif en évolution car la demande en logements adaptés aux personnes âgées est en augmentation.

Comment solliciter un soutien financier

L'aide à l'adaptation du logement peut être sollicitée directement par vos soins au travers du formulaire de demande en ligne (www.vd.ch/alo). Celui-ci peut être rempli au nom de votre locataire présentant un besoin évalué par un ou une ergothérapeute. Si la demande de l'aide financière le prévoit, l'aide peut également vous être versée directement.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter la **Direction générale de la cohésion sociale** (voir page suivante).

Prestations de Pro Senectute Vaud

Pro Senectute Vaud peut vous accompagner pour entreprendre ce type d'adaptation au niveau de votre parc locatif. Sans soutien de l'Etat, des partenariats ont déjà été mis en place avec des propriétaires-bailleurs (voir page 6).

Aide financière pour adapter votre logement (ALO)

**Direction générale
de la cohésion sociale**

Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne

Tél. : 021 316 52 21

alo.dgcs@vd.ch

www.vd.ch/alo

